

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 7 novembre 2016 à 20h, sous la présidence de M. Marc Dubeau, Maire.

Sont présents:

- M. Marc Dubeau, Maire**
- M. Bruno Guilbault, Conseiller**
- Mme Marie-Claude Bourbeau, Conseillère**
- M. Mario Godbout, Conseiller**
- Mme Lucie Racine, Conseillère**
- M. Lawrence Cassista, Conseiller**
- M. Jean-François Labranche, Conseiller**

Secrétaire d'assemblée : **Mme Anick Patoine, Directrice générale et secrétaire-trésorière**

PUBLIC : **11**

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE

2. ORDRE DU JOUR

3. PROCÈS-VERBAUX

- 3.1.** Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016.
- 3.2.** Procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 octobre 2016.

4. TRÉSORERIE

- 4.1.** Comptes.
- 4.2.** Dépôt-États comparatifs des revenus et dépenses (second semestre).
- 4.3.** Liste des immeubles pour taxes impayées et mandat à la MRC de La Côte-de-Beaupré.
- 4.4.** Avis de motion-Règlement de taxation 2017.
- 4.5.** Achat du terrain pour le futur réservoir.
- 4.6.** PAARRM-Demande de versement.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 5.1.** Projet-Piscine régionale.
- 5.2.** Calendrier des séances du conseil 2017.
- 5.3.** Nominations des pro-maires 2017.
- 5.4.** Nomination des représentants aux organismes 2017.
- 5.5.** Dépôt-Discours du maire 2016.
- 5.6.** Déversement d'eaux usées (Station d'épuration des eaux usées de la Ville de Beaupré).
- 5.7.** Fonds réservés à des fins de développement régional (MRC)-Demande d'aide financière.

6. URBANISME

- 6.1.** Dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme.
- 6.2.** Demande d'approbation-PIIA.

7. AFFAIRES NOUVELLES

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Monsieur Marc Dubeau, Maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

RÉS.NO.2016-11-244

2. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3. PROCÈS-VERBAUX

RÉS.NO.2016-11-245

3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2016

CONSIDÉRANT QUE les membres ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016.

Adoptée

RÉS.NO.2016-11-246

3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 2016

CONSIDÉRANT QUE les membres ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 octobre 2016.

Adoptée

4. TRÉSORERIE

RÉS.NO.2016-11-247

4.1. COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser les dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de compte en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 7 novembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

**DÉPÔT-ÉTATS
COMPARATIFS DU
SECOND TRIMESTRE**

4.2. ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES (SECOND SEMESTRE).

CONSIDÉRANT QUE tel que prescrit à l'article 176,4 de la *Loi sur les compétences municipales* la directrice générale et secrétaire-trésorière doit déposer deux états comparatifs suivants :

- Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisé jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.
- Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

En conséquence,

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport budgétaire en date du 31 octobre 2016 comprenant l'état comparatif des revenus et dépenses réalisé et les dépenses et revenus dont la réalisation est prévue pour le présent exercice financier.

RÉS.NO.2016-11-248

4.3. LISTE DES IMMEUBLES POUR TAXES IMPAYÉES ET MANDAT À LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

CONSIDÉRANT QUE l'article 1022 du Code municipal du Québec mentionne qu'un état détaillé des personnes endettées envers la municipalité doit être déposé au conseil pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE s'il en reçoit l'ordre du conseil, le Secrétaire-trésorier doit transmettre cet état à la MRC pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles pour défaut de paiement de taxes;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu que :

- a) Le conseil municipal accepte la liste des immeubles pour taxes impayées pour l'année 2016 telle que présentée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, celle-ci étant annexée à la présente résolution comme si au long reproduite;
- b) Le conseil municipal mandate la MRC de la Côte-de-Beaupré à entreprendre les procédures légales de vente pour non-paiement de taxes desdits immeubles;
- c) Le conseil municipal mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière à représenter la Municipalité de Saint-Joachim lors de la vente pour taxes qui se tiendra à la MRC de la Côte-de-Beaupré en mars 2017.

Adoptée

AVIS DE MOTION

4.4. AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT DE TAXATION 2017

Madame Lucie Racine, conseillère, donne avis de motion de l'adoption lors d'une séance du conseil subséquente, d'un règlement imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2017.

RÉS.NO.2016-11-249

4.5. ACHAT DU TERRAIN POUR LE FUTUR RÉSERVOIR

CONSIDÉRANT QU'à la suite de plusieurs revirements dans le dossier du réservoir municipal, notamment eu égard à la décision défavorable de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) quant à la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable en terre agricole;

CONSIDÉRANT l'importance pour la Municipalité de Saint-Joachim d'agir rapidement dans le remplacement du réservoir actuel afin d'assurer des services de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim a étudié les différentes possibilités et scénarios pour la construction du futur réservoir d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE l'étude des possibilités a révélé un potentiel de construction sur le terrain vacant de la rue Fortin appartenant à Monsieur Robert Poulin.

CONSIDÉRANT QUE M. Poulin a acquis ce terrain le 16 juillet 1985 et connu depuis le dépôt de la rénovation cadastrale comme étant le lot numéro 3 814 699 ;

CONSIDÉRANT la promesse d'achat/vente signée le 2 octobre 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim a récemment fait évaluer le terrain par le Groupe CASA, une firme d'évaluateurs agréés;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse a estimé la valeur marchande pour le terrain à 63 500\$ (1 393,50 m.c. @ 45,50\$/m.c.) en date du 11 avril 2016;

CONSIDÉRANT QU'au terme des discussions, les parties se sont entendues sur un prix d'achat/vente;

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu :

- a) D'autoriser l'achat du lot numéro 3 814 699 au montant de 75 000\$;
- b) D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents afférents à la présente;
- c) De mandater Me Alain Bourget, notaire, afin de préparer l'ensemble des documents nécessaires à l'achat du lot 3 814 699.

Adoptée

RÉS.NO.2016-11-250

4.6. PAARRM-DEMANDE DE VERSEMENT

CONSIDÉRANT l'important de poursuivre l'amélioration de son réseau routier municipal afin d'assurer la sécurité à tous les usagers;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs portions du chemin du Cap-Tourmente nécessitent des travaux à court terme afin d'améliorer ce circuit convoité par les cyclistes, les touristes, les marcheurs, etc.;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés les 20 et 31 octobre dernier;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-François Labranche et unanimement résolu que :

- a) Le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin du Cap-Tourmente pour un montant subventionné de 30 000\$ et que le coût total des travaux s'élève à 27 440,77\$ taxes nettes, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- b) Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉS.NO.2016-11-251

5.1. PROJET-PISCINE RÉGIONALE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Côte-de-Beaupré reçoit des redevances dans le cadre des projets suivants :

- Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré, projet du Consortium Boralex/Gaz-Métro;
- Hydro-Canyon Saint-Joachim, rivière Sainte-Anne-du-Nord;
- Parc éolien de la MRC de La Côte-de-Beaupré, partenariat Boralex inc. et MRC de La Côte-de-Beaupré.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Côte-de-Beaupré s'est engagée par règlement à financer des projets régionaux dans chacune des municipalités de la Côte-de-Beaupré;

CONSIDÉRANT QU'un projet de piscine régionale répondrait aux besoins des citoyens de la Côte-de-Beaupré, le tout tel qu'indiqué à la politique familiale de la MRC de La Côte-de-Beaupré adoptée le 2 mai 2007 comme action principale à prendre;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu que :

- a) La Municipalité de Saint-Joachim manifeste son intérêt auprès de la MRC de La Côte-de-Beaupré afin de promouvoir l'établissement d'une piscine régionale.
- b) La présente résolution soit transmise à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Adoptée

RÉS.NO.2016-11-252

5.2. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2017

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du code municipal du Québec prévoit que le conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter le calendrier 2016 des séances ordinaires du conseil;

IL EST PROPOSÉ par Madame Lucie Racine et unanimement résolu que la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017 se tiennent à 20h à l'hôtel de ville aux dates suivantes :

- 16 janvier
- 6 février
- 6 mars
- 3 avril
- 1^{er} mai
- 5 juin
- 3 juillet
- 7 août
- 5 septembre
- 2 octobre
- 13 novembre
- 4 décembre

Adoptée

RÉS.NO.2016-11-253

5.3. NOMINATION DES PRO-MAIRES 2017

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire procéder à la nomination des pro-maires pour l'année 2017;

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu que les membres du conseil municipal désignent les personnes suivantes à titre de pro-maires pour l'année 2017 :

#siège	Nom du conseiller (ère)	Mois
5	M. Lawrence Cassista	janvier-février-mars
6	M. Jean-François Labranche	avril-mai-juin
1	M. Bruno Guilbault	juillet-août-septembre
2	Mme Marie-Claude Bourbeau	octobre-novembre-décembre

Adoptée

RÉS.NO.2016-11-254

5.4. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AUX ORGANISMES 2017

IL EST PROPOSÉ par Madame Lucie Racine et unanimement résolu que les membres du conseil municipal désignent les personnes suivantes à siéger sur les comités des différents organismes le tout tel que représenté ci-dessous :

Organisme	Représentants
MRC de La Côte-de-Beaupré, en cas d'absence du maire	Monsieur Lawrence Cassista
PLUMobile	Monsieur Lawrence Cassista
Aréna de La Côte-de-Beaupré	Monsieur Bruno Guilbault Madame Lucie Racine
Bibliothèque La Plume d'Oie	Madame Marie-Claude Bourbeau
Service de sécurité incendie	Monsieur Jean-François Labranche
PGMR de la MRC de La Côte-de-Beaupré	Monsieur Mario Godbout
Comité de vigilance du LET de la Ville de Québec	Monsieur Mario Godbout
La Grande Ferme	Monsieur Bruno Guilbault
Comité consultatif d'urbanisme	Monsieur Bruno Guilbault Madame Lucie Racine
Comité MADA	Monsieur Lawrence Cassista Madame Marie-Claude Bourbeau
Festival de l'Oie	Madame Lucie Racine
Office municipal d'habitation de Saint-Joachim	Madame Marie-Claude Bourbeau Monsieur Lawrence Cassista

Adoptée

DÉPÔT-DISOURS DU MAIRE 2016

5.5. DISCOURS DU MAIRE 2016

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 955 du Code municipal du Québec, au moins quatre semaines avant que le budget ne soit déposé devant le conseil pour adoption, le

maire doit faire un rapport sur la situation financière de la municipalité, au cours d'une séance du conseil;

En conséquence,

La maire dépose le discours du maire sur la situation financière de la Municipalité de Saint-Joachim en date de la présente assemblée pour l'année 2016.

RÉS.NO.2016-11-255

5.6. DÉVERSEMENT D'EAUX USÉES (STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DE LA VILLE DE BEAUPRÉ)

CONSIDÉRANT l'adoption d'un nouveau règlement imposant des règles plus strictes le 1^{er} janvier 2014;

CONSIDÉRANT la baisse du nombre d'inscriptions et la diminution des effectifs au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

CONSIDÉRANT QUE des visites sur le terrain se faisaient tous les cinq (5) ans et un rapport annuel était publié chaque année;

CONSIDÉRANT QUE cette surveillance a maintenant disparu, remplacée par une auto surveillance des municipalités;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu de demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) de ne pas diminuer le nombre d'inscriptions afin de respecter l'augmentation des contrôles prévus au règlement adopté le 1^{er} janvier 2014.

Adoptée

RÉS.NO.2016-11-256

5.7. FONDS RÉSERVÉS À DES FINS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (MRC)-DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la MRC reçoit des sommes dans le cadre des projets suivants :

- Parcs éoliens de la Seigneurie de Beauré, projet du Consortium Boralex/Gaz-Métro;
- Hydro-Canyon Saint-Joachim, rivière Sainte-Anne-du-Nord;
- Parc éolien de la MRC de La Côte-de-Beauré, partenariat Boralex inc. et MRC de La Côte-de-Beauré.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Côte-de-Beauré a constitué trois fonds réservés à des fins de développement régional dans le cadre des redevances reçues relativement à la production d'énergie;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ayant un projet à rayonnement régional peuvent soumettre leur demande d'aide financière auprès de la MRC de La Côte-de-Beauré;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-François Labranche et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière et le maire à déposer la demande d'aide financière auprès de La MRC de La Côte-de-Beauré et à signer les documents afférents.

Adoptée

6. URBANISME

**DÉPÔT-RAPPORT DU
COMITÉ
CONSULTATIF
D'URBANISME**

6.1. DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QU'une réunion du comité consultatif d'urbanisme s'est tenue le 19 octobre dernier;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est penché sur différentes demandes et a proposé dans le procès-verbal, des recommandations pour le conseil municipal;

En conséquence,

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 19 octobre préparé par la secrétaire dudit comité.

6.2. DEMANDE D'APPROBATION PIIA

RÉS.NO.2016-11-257

6.2.1. DEMANDE D'APPROBATION PIIA-181, BOULEVARD 138

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire souhaite procéder à la rénovation du patio attenant à la résidence sise au 181, boulevard 138;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est immédiatement contiguë à l'emprise de la route 138, jusqu'à concurrence d'une distance de 100 mètres.;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation proposés consistent à remplacer les planches de bois pourries du patio, soit toutes les planches du dessus du patio et quelques-unes de la structure, par des nouvelles planches de bois traité;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme juge que les critères et objectifs, visant à préserver le paysage culturel et à conserver les caractéristiques associées au type de bâti sont respectés;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu d'autoriser la demande de permis qui concerne la rénovation de la construction accessoire attenante au bâtiment principal sis au 181, boulevard 138.

Adoptée

7. AFFAIRES NOUVELLES

RÉS.NO.2016-11-258

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Madame Lucie Racine et unanimement résolu de lever l'assemblée du 7 novembre 2016 à 20h57.

Adoptée

Président

Secrétaire

Marc Dubeau, Maire

Anick Patoine, Directrice générale et
Secrétaire-Trésorière